



VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

Originalité et créativité payées de retour



Elphie domine le port d'Hambourg ; Evologia est au cœur de Val-de-Ruz, en pleine nature. Le superbe bâtiment qui abrite la Philharmonie de l'Elbe vient d'être inauguré avec un investissement de l'ordre de CHF 400 par habitant de la ville hanséatique (il était prévu de faire avec moins mais la complexité du projet en a décidé autrement). Pour la rénovation de la Grange aux Concerts, réalisée l'année passée, la participation des vaudruziens s'est élevée à CHF 24, par le biais du porte-monnaie de la Commune pour chacun de ses habitants.

A Hambourg, outre la mise à disposition de la culture d'un instrument extraordinaire (tous les concerts affichent complets jusqu'en juin prochain), la Ville s'attend également à d'importantes retombées économiques de visiteurs qui viendront à la découverte du nouveau bâtiment. A Cernier, la Grange, elle aussi «mythique» à son échelle, accueille de nouveaux acteurs (Espace Val-de-Ruz Théâtre, Evolo'jazz, la Décharge, chœur d'enfants de l'école) sans oublier les fidèles tels que le Festival des Jardins Musicaux qui fêtera cette année sa 20^e édition.

Les deux lieux ne jouent pas dans la même cour, mais la dynamique est la même: la créativité ouvre des horizons nouveaux qui, au surplus, ont un impact positif sur d'autres activités telles que celles liées à l'hébergement par exemple.

Armand Blaser, conseiller communal

Actualités

La Commune de Val-de-Ruz met au concours les postes ci-dessous:

- collaborateur administratif à 50% au sein du cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVV);
- collaborateur administratif à 80% au sein de la gérance du patrimoine.

Toutes les références aux personnes doivent s'entendre au masculin comme au féminin.

Si vous avez envie de participer activement à la vie de notre Commune, veuillez consulter l'annonce complète en lien sur notre site Internet et postuler uniquement par courriel à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Avez-vous votre numéro de maison?

Afin que votre courrier, vos amis ou les services de secours puissent arriver chez vous sans encombre, il est important que votre bâtiment possède son numéro d'identification.

Passablement d'immeubles ou de propriétés en sont encore dépourvus à ce jour. Régularisez cette situation en vous annonçant au guichet des travaux publics aux Geneveys-sur-Coffrane, au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Offre exclusive réservée aux personnes qui s'annoncent jusqu'à fin février 2017: nous commanderons et poserons gratuitement votre numéro à l'emplacement défini d'un commun accord et selon les usages.

Anniversaires et jubilés

Fêteront en février 2017:

- Amstutz Francine et Michel à Cernier leurs 50 ans de mariage.

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 20 février 2017 à 19h30** à la salle du Conseil général, la Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19.12.2016
3. Communications de la présidente
4. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal STEP de la Saunerie à Colombier à la suite de la démission de M. Régis Montavon
5. Nomination de trois membres à la Commission consultative d'affermage
6. Programme de législature 2016-2020
7. Règlement des subventions en matière d'activités sociétales, sportives, culturelles et de loisirs
8. Augmentation du taux d'activité de 80% à 100% du responsable d'exploitation de la piscine de Val-de-Ruz à Engollon
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 602'000 pour le renouvellement de trois véhicules au sein du SDI VdR
10. Plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz (PGA-VdR)
11. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement
12. Motions et propositions
13. Résolutions, interpellations et questions
14. Communications du Conseil communal

Vie pratique

Bibliothèques publiques de Val-de-Ruz

Aux prestations du Bibliobus s'ajoutent celles des deux bibliothèques fixes de la Commune :

Fontainemelon, pavillon scolaire, rue de Bellevue 3

- bibliothèque des jeunes, lundi et jeudi de 15h00 à 17h30;
- bibliothèque publique, lundi de 19h00 à 21h00 et jeudi de 13h30 à 15h30.

Les Geneveys-sur-Coffrane, collège, rue de la Rinche 10

- bibliothèque des jeunes, jeudi de 15h15 à 17h00;
- bibliothèque publique, jeudi de 19h00 à 20h00.

Les bibliothèques sont fermées pendant les vacances scolaires, autres congés scolaires et jours fériés.

Nos bibliothécaires vous accueilleront et vous conseilleront avec grand plaisir.

Détails et horaires du Bibliobus sur notre site Internet.

Demande de permis de construire – Minime importance

Une demande de permis de construire via la plateforme SATAC 2 est requise. L'accès à ce logiciel est sécurisé et s'effectue par le biais du Guichet Unique (GU). Il incombe par conséquent aux citoyens et aux entreprises souhaitant déposer des demandes de permis de construire de minime importance de signer un contrat au GU qui donne droit, entre autres, à la prestation Permis de construire (thème Territoire).

Le formulaire de demande de permis de construire de minime importance est rempli en ligne par vos soins avec des informations telles que le type de construction, l'estimation de l'ouvrage, la zone communale, etc. Cet outil requiert la numérisation des plans qui seront annexés à la demande de permis de construire. De fait, toutes les personnes devant examiner le projet et rendre un préavis spécialisé peuvent travailler de manière simultanée.

Plusieurs documents sont alors demandés afin de comprendre la localisation et la nature du projet:

- un plan de situation du SITN sur lequel l'emplacement et les dimensions de votre projet seront indiqués. Attention au

respect des distances entre votre projet et la route (distance à l'axe de la route communale - 7.50m ou cantonale - 9m) sans quoi, une demande de dérogation doit être déposée avec le dossier; votre demande sera alors traitée par le service de l'aménagement du territoire. Veuillez également au respect des gabarits par rapport au bâtiment principal et à la parcelle voisine;

- un bordereau accompagnant la demande;
- l'accord des voisins (parcelles qui entourent votre bien-fonds, sans tenir compte d'une éventuelle route);
- l'extrait du registre foncier;
- les plans du projet avec les dimensions, photo-montage, plan de coupe avec mention des gabarits (mur, mur de soutènement), plan d'exécution (place de parc).

Les règlements d'aménagement et des constructions des communes «avant fusion» sont encore en vigueur et doivent être respectés.

Si vous n'obtenez pas la signature des voisins (accord), le projet sera mis à l'enquête publique. A cet effet, un plan de situation officiel est nécessaire et peut être obtenu auprès du service de la géomatique et du registre foncier au 032 889 67 50 ou à SGRF@ne.ch.

La demande est envoyée à la Commune informatiquement via le logiciel SATAC 2 et doit également nous parvenir en trois exemplaires papiers (trois dossiers comprenant le formulaire de demande et les plans y relatifs).

Sur requête motivée du requérant qui ne dispose pas des moyens informatiques adéquats, la Commune peut saisir le dossier dans SATAC 2 à sa place, mais ce travail fait l'objet d'une taxe administrative.

La liste des constructions dispensées de demande de permis est disponible sur notre site Internet, rubrique «Urbanisme/ Permis de construire».

L'administration de l'urbanisme se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 032 886 56 21 ou pensez simplement à visiter notre site Internet, rubrique «urbanisme, aménagement».

Manifestations



Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «L'Inde – au milliard de regards» le **mercredi 15 février 2017 à 20h00** à la salle de spectacles de Fontainemelon, ceci en présence de MM. Lionel ou Cyril Isy-Schwartz, réalisateurs.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum deux par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur notre site Internet.

